

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF122

présenté par
Mme Berger, rapporteure

AVANT L'ARTICLE 4 QUINQUIES

Dans le titre du chapitre III, remplacer le mot : « trading », par le mot : « négoce ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.